



COMPTE RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 8 JUILLET 2020

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 43
 Nombre de membres ayant donné procuration : 1 Nombre de membre excusé : 0
 Nombre de membre non excusé : 0
 Date de la convocation : 3 Juillet 2020

L'an deux mille vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne, pour la séance d'installation, sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER – Président sortant.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

1° - INSTALLATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE.

LE PRESIDENT SORTANT,

VU l'arrêté préfectoral du 28 Octobre 2019 portant composition du conseil de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble par application du droit commun,

VU la délibération n° 106/2019 du 11 Juillet 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges du conseil de communauté lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en application des dispositions du droit commun prévues aux II à VI de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les résultats des scrutins des élections municipales du 15 Mars 2020 et du 28 Juin 2020,

Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers communautaires,

DECLARE INSTALLES dans leurs fonctions de conseillers communautaires, les délégués titulaires et suppléants, selon le procès-verbal d'installation du conseil de communauté.

2° - ELECTION DU PRESIDENT.

L'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précise :

« A partir de l'installation de l'organe délibérant par le président sortant et jusqu'à l'élection du nouveau président, les fonctions de président seront assurées par le doyen d'âge de l'assemblée ».

Ainsi, Monsieur Pierre BURTIN, doyen d'âge de l'assemblée a pris la présidence et le conseil de communauté a procédé à l'élection du président. Après le bon déroulé des opérations de vote, et compte tenu des résultats du scrutin :

• Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
• Bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral	2
• Nombre de suffrages exprimés	42
• Majorité absolue :	22
	.../....

Monsieur Daniel ACKER ayant obtenu 42 voix, est élu président de la Communauté de Communes Mossig Vignoble et immédiatement installé dans ses fonctions.

3° - DEFINITION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS.

L'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales détermine le nombre de postes de vice-présidents sans que ce nombre puisse excéder 20 % de l'effectif légal du conseil communautaire.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer à 6, le nombre de postes de vice-présidents.

4° - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.

Le conseil de communauté, après avoir procédé aux opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, proclame aux postes de vice-présidents :

Poste de premier vice-président :	Madame Michèle ESCHLIMANN	34 voix
Poste de deuxième vice-président :	Monsieur François JEHL	36 voix
Poste de troisième vice-président :	Monsieur Daniel FISCHER	34 voix
Poste de quatrième vice-président :	Monsieur Pierre GEIST	33 voix
Poste de cinquième vice-président :	Monsieur Pierre Paul ENGER	33 voix
Poste de sixième vice-président :	Monsieur Patrick DECK	30 voix

5° - CHARTE DE L'ELU LOCAL.

Le président donne lecture de la Charte de l'Elu Local ; le conseil de communauté en prend acte.

6° - INDEMNITES DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS.

L'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les indemnités maximales votées par le conseil pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de fonction publique ; elle est fonction de la strate démographique de l'EPCI.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les indemnités de fonction au président et aux vice-présidents à compter du 9 juillet et pour toute la durée du mandat électoral, à :

Président :	67,50 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique
Vice-présidents :	24,73 % du montant de l'indice brut terminal de la fonction publique

7° - DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT.

Pour faciliter la bonne marche de l'administration intercommunale et le règlement rapide de certaines affaires intercommunales, le conseil de communauté peut donner délégation de pouvoirs au président.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne délégation de pouvoirs au président pour les affaires n° 1 / 3 / 4 / 5 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 16 / 17 / 19 / 20 / 23 / 24 / 26 citées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

8° - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES APPELES A SIEGER DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS.

Le conseil de communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigner les représentants de la communauté de communes, comme suit :

.../...

SICTOM de Molsheim et environs : 2 délégués par commune

BALBRONN :	M. Daniel LENTZ / M. Charles HEIM
BERGBIETEN :	M. Claude JOST / M. Gérard SCHAEFFER
COSSWILLER :	M. Roland GASSER / M. François FRITSCH
DAHLENHEIM :	M. Emmanuel SCHALL / M. Dominique HECKMANN
DANGOLSHEIM :	Mme Céline SOMMER / M. Hervé KAMMERER
FLEXBOURG :	M. Jean Luc MAURER / M. Mathieu MARY
KIRCHHEIM :	M. Pierre SCHMITT / M. Denis KUHN
MARLENHEIM :	M. Alphonse GOUETH / M. René GROLLEMUND
NORDHEIM :	M. Aristide SINGLER / M. Vincent FINCK
ODRATZHEIM :	M. Philippe SCHAHL / M. Raymond SCHUHMACHER
SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT :	M. Olivier ARBOGAST / M. Franck ZUSATZ
ROMANSWILLER :	M. Jean Charles BILLOD / M. Yannick ROUBINET
TRAENHEIM :	M. Gérard STROHMENGER / M. Frédéric BASTIAN
WANGEN :	M. Yves JUNG / Mme Geneviève MARCILLY-ARVIS
WASELONNE :	M. Sébastien LAENG / M. Jean-Philippe HARTMANN
WESTHOFFEN :	M. Pascal OHNIMUS / Mme Caroline LOEW

SMICTOM de la Région de Saverne : 1 délégué pour les 3 communes

JETTERSWILLER / KNOERSHEIM / ZEHNACKER : M. ROBITZER

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU : 1 délégué par commune

CRASTATT :	Mme Martine KUNTZ SARLAT (T)	M. Fabien SCHMITT (S)
HOHENGOEFT	M. Pierre Paul ENGER (T)	M. Jean Jacques WICK (S)
RANGEN :	M. Léon HEITMANN (T)	Mme Estelle BOEHLER (S)
WANGENBOURG ENGENTHAL :	M. Daniel ACKER (T)	M. Michel ACKER (S)
ZEINHEIM :	M. François GOETZ (T)	M. Norbert LERCH (S)

COMMUNICATIONS DIVERSES.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la prochaine séance aura lieu le jeudi 16 juillet à 19 heures au complexe multi sports à Wasselonne.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 13 Juillet 2020

Le Président,

D. ACKER